

PREPARATION COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2018 à 19h

CONVOCAION DU 7 DECEMBRE 2018

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, ~~Nathalie LEMARCHAND~~, Serge LÉPINE, Régis FERRAND, Cédric SAINT-JOURS, Sophie ARTHUS- BERTRAND, ~~Charles-André BOYER~~, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Philippe CHOQUET, ~~Céline CAUDRON~~, Séverine SOLLIER, Clélia CHOTARD, ~~Alain DAVAZE~~, Françoise BANDIER, ~~Franck LE NOË~~, Ségolène BÉLANGER.

Etaient excusés : Nathalie LEMARCHAND donne pouvoir à Xavier MAZERAT, Charles-André BOYER donne pouvoir à Rémy COUSIN, Alain DAVAZE donne pouvoir à Françoise BANDIER, Franck LE NOË et Ségolène BÉLANGER.

Caroline LOURDELLE donne pouvoir à Carole ROGER dans l'attente de son arrivée.

Absente non excusée : Celine CAUDRON.

Secrétaire de séance : Philippe CHOQUET est désigné en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

Madame le Maire demande si le compte rendu de la séance du 12 novembre 2018 apporte des remarques particulières.

Le compte-rendu est validé à l'unanimité et le registre circule pour les signatures.

DELEGATIONS DU MAIRE

Commandes de travaux :

Madame le Maire donne lecture des commandes de travaux, pour la période du 8 novembre 2018 au 8 décembre 2018 dans le cadre des délégations du maire et des adjoints.

Un tableau contenant l'ensemble de ces informations est remis à chaque conseiller.

DATE	SOCIETE	DESCRIPTIF ET LIEU DES TRAVAUX	MONTANT TTC
21/11/2018	PICHON	REPLACEMENT GOUTIERE BATIMENT BOULE DE FORT	4 900.02 €
27/11/2018	CITEOS	PROJECTEUR EGLISE	598.81 €
27/11/2018	CITEOS	LANTERNE PLACE DE LA REPUBLIQUE	1 105.21 €
07/12/2018	MAHUET CORENTIN	TAILLE CAMPING	1 617.00 €
08/12/2018	ROMET	ENTRETIEN TRACTEUR ERGOS	1 277.88 €
08/12/2018	ROMET	ENTRETIEN TRACTEUR 55-12	1 074.92 €

Droit de préemption urbain :

Madame le Maire donne lecture des dossiers de préemption étudiés du 25 octobre 2018 au 8 décembre 2018 dans le cadre des délégations du maire.

Un tableau contenant l'ensemble de ces informations est remis à chaque conseiller.

DATE	NUMERO	LIEU DE LA VENTE	DECISION
25/10/2018	07217918 Z0026	AH 209, 3, IMPASSE DE LA METAIRIE	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
15/11/2018	07217918 Z0027	AC 397, 22, RUE MARCEAU	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
15/11/2018	07217918 Z0028	AC 398, 20, RUE MARCEAU	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
16/11/2018	07217918 Z0029	AE 73, 5, RUE DES SABLONS	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
16/11/2018	07217918 Z0030	AE 120, 42, RUE BERNARD PALISSY	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
07/12/2018	07217918 Z0031	AC 381, 29, RUE MARCEAU	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
08/12/2018	07217918 Z0032	AH 117, 2, AVENUE JEAN LOISEAU	Pas d'exercice du droit de préemption urbain

1°) PROJET DE MICROCENTRALE HYDRO-ELECTRIQUE AU MOULIN, PRESENTATION DU RAPPORT FINAL PAR MR HOUSSIN, (PAYS VALLEE DE LA SARTHE) ET LE BUREAU D'ETUDE HYDRO-M

A la demande des intervenants prévus pour ces deux dossiers, Madame le Maire propose de reporter ce point à une prochaine séance.

Accord du conseil municipal à l'unanimité sur cette proposition.

2°) PROJET DE MICROCENTRALE HYDRO-ELECTRIQUE AU MOULIN, PRESENTATION DE LA PROPOSITION TECHNICO-FINANCIERE DE LA SOCIETE GUIGNARD, PRESENTATION PAR MR HOUSSIN

A la demande des intervenants prévus pour ces deux dossiers, Madame le Maire propose de reporter ce point à une prochaine séance.

Accord du conseil municipal à l'unanimité sur cette proposition.

3°) CONSTRUCTION DES LOGEMENTS ADAPTES, PRESENTATION PAR SARTHE HABITAT ET MADAME AVERTY DU CABINET VU D'ICI AVANT-PROJET AVEC ESTIMATIFS ET PLANNING PREVISIONNEL DU LANCEMENT DES TRAVAUX

Madame le Maire présente les intervenants :

- Madame Valérie SAGET Chargée d'Opérations, qui reprend le dossier de l'aménagement, dans l'attente de Madame Evelyne COINTE en remplacement de Monsieur Paul VAULOUP,
- Monsieur MAURICE, Atelier 2 A,
- Madame AVERTY du Cabinet Vu d'Ici,
- Madame Thérèse GOUET, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Val de Sarthe, en charge de l'Habitat.

Madame AVERTY, architecte urbaniste, qui travaille sur le projet depuis début 2017, présente l'avant-projet appelé N°2, datant de novembre 2018, suite à la demande de la collectivité de revoir l'avant-projet initial jugé trop onéreux.

Pour ce nouveau projet dont le périmètre a été resserré, les principes d'aménagement sont :

- un axe vert central structurant et fédérant le quartier autour d'un jardin linéaire,
- une trame urbaine connectée à ce jardin et donnant la priorité aux piétons et à un environnement paysager fort,

- une mutualisation des voiries et des espaces de stationnement pour limiter l'imperméabilisation des sols,
- une requalification des voies périphériques au quartier élargissant le périmètre afin de diffuser les ambiances du quartier jusqu'à la mairie et aux façades existantes,
- une évocation du passé ferroviaire par la mise à valeur de l'ancienne voie et des bâtiments identitaires.

Quatre secteurs d'aménagements, de 1 à 4, ont été établis, les estimations financières mises à jour correspondent à ceux-ci avec 2 tranches optionnelles :

- le secteur 1 avec le pôle santé et les îlots A et B,
- le secteur 2 avec la coulée verte et l'îlot C,
- le secteur 3 concernant la frange nord-est,
- le secteur 4 concernant la rue Bernard Palissy,
- l'option n°1 avec le traitement en bicouche de l'îlot C,
- l'option n°2 avec l'aménagement du carrefour RD8, la rue Bernard Palissy et la rue Girard, (dont les réseaux d'assainissement et des eaux pluviales, prévus et budgétisés par la collectivité avant le transfert de compétence, seront lancés par la CCVS prochainement.

La mise à jour du plan masse a été effectuée, les modifications portent sur les points suivants :

- la rue Bernard Palissy du fait de la conservation des domanialités existantes,
- l'emprise et les accès des îlots A et B du fait de l'avancement de l'agence d'architecture missionnée,
- le mail piétonnier reliant l'ancienne gare et la faïencerie d'art,
- l'accessibilité du square et ses abords,
- la bande de stationnement en sortie des services techniques, (giration + accès au commerce nouvellement implanté).

Les espaces de stationnement sur un périmètre élargi seront de 130 places + 2 places pour les cars.

Xavier MAZERAT intervient sur ce point et rappelle qu'il a relevé l'importance du maintien d'un nombre de places de stationnement, autour du projet et dans sa périphérie, (Maison de Santé Pluridisciplinaire et Musée de la Faïence et de la Céramique), depuis le début du projet et pendant les différentes séances de travail et qu'il regrette le manque de réponse à ses nombreuses demandes.

Madame le Maire confirme ces demandes de stationnement qui ont été évoquées à chaque réunion de travail.

En retour, Madame AVERTY souligne qu'il est important de mutualiser les temporalités et que les places de stationnement seront existantes mais différentes de celles d'aujourd'hui.

Madame AVERTY ajoute que la vision cohérente de l'ensemble reflète un projet sur le long terme.

Régis FERRAND confirme cette vision et précise que les aménagements conséquents dans le projet actuel permettront de construire plus facilement à l'avenir.

Madame le Maire indique qu'elle a reçu un courrier des riverains, domiciliés précisément sur la rue Bernard Palissy ; ce courrier est distribué à l'ensemble des conseillers. Les remarques portent sur le maintien des places de stationnement à proximité des habitations existantes, l'intégration du projet dans l'environnement du quartier avec l'orientation des futures constructions et le positionnement des futurs garages. Le ressenti des riverains donne l'impression que le projet est établi sans concertation malgré la réunion publique, la phase de concertation et les différentes rencontres.

Monsieur MAURICE, architecte de l'atelier 2A basé au MANS et retenu par Sarthe Habitat pour la construction des 12 logements présente l'esquisse de ce projet, 8 T2 et 4 T3. Ces logements seront construits suivant les normes RT, Réglementation Thermique, 2012 -40%, par la volonté forte de Sarthe Habitat, soit une approche de logements passifs. Afin de répondre à ces exigences, les quatre critères sont la compacité, les apports solaires par une très bonne orientation, l'individualisation et le principe de façades et clôtures. Chaque logement sera labellisé HSS Habitat Senior Service, (en 2012, ce référentiel a été revu en profondeur et est devenu le système qualité, simple et transparent du maintien à domicile des personnes âgées autonomes), avec douche à l'italienne, un cellier froid et un garage fermé.

Madame le Maire donne la parole à Madame GOUET, Vice-Présidente de la CCVS qui souhaite intervenir afin de livrer les réflexions de la commission Habitat et du service ADS sur le projet d'aménagement et l'esquisse des locatifs, ses observations sont les suivantes :

- interrogation sur l'opportunité des garages pour chaque logement,
- le planning prévisionnel transmis par Monsieur VAULOUP semble tendu sachant qu'il n'est pas fait mention du dossier loi sur l'eau et de son délai d'instruction (le dossier sera à déposer en janvier 2019),
- le projet est situé en zone UP : l'emprise au sol est limitée à 60% de la surface du terrain. Après un calcul rapide pour l'îlot situé le plus au nord, l'emprise au sol autorisée est de 432 m² alors que le projet prévoit une emprise de 504 m². Le règlement ne fixe pas de règle d'implantation par rapport aux voies dans le cadre d'une opération d'ensemble, il est donc envisageable de réduire les emprises des garages.
- en termes d'insertion, il aurait été logique de retrouver une implantation des logements à l'alignement de la Rue Bernard Palissy, mais du coup les jardins et pièces de vie se situeraient au Nord.
- côté fonctionnement, il n'est pas prévu d'accès entre le garage et la maison, cela suppose de devoir refaire le tour de l'îlot pour rentrer dans le logement.

Monsieur MAURICE répond que pour l'instant le projet de la construction est simplement au stade de l'esquisse et des modifications seront possibles ; par ailleurs, sur ce dernier point des portes de service seront bien prévues afin de passer du garage au logement.

Sophie ARTHUS-BERTRAND s'inquiète de la hauteur des futures clôtures qui sont prévues en bois à claire-voie d'une hauteur de 1,80 mètre.

Madame SAGET répond qu'il est important de bien protéger les propriétés des regards des passants et qu'il est préférable d'installer dès la construction afin d'éviter des protections disparates. Dans des projets antérieurs sur d'autres communes, ces aménagements sont très bien intégrés.

Arrivée de Madame LOURDELLE à 20h10.

L'aspect financier de cet avant-projet est présenté :

- Secteur pôle santé et îlots A et B :	481.688,00 euros HT
- Secteur coulée verte et îlot C :	87.211,83 euros HT
- Secteur frange nord-est :	53.885,25 euros HT
- Secteur rue Bernard Palissy :	229.120,10 euros HT
TOTAL H.T sans option :	851.905,48 euros
TVA 20% :	170.381,10 euros
TOTAL TTC :	1.022.286,57 euros

Option 1, Aménagement de l'intersection

Rue Bernard Palissy et Avenue Jean Loiseau : 131.877,55 euros

Option 2, Réalisation d'un bicouche
sur l'emprise de l'îlot C :

12.820,00 euros

TOTAL H.T avec les options 1 et 2 : 996.603,03 euros

TVA 20% : 199.320,61 euros

TOTAL TTC : 1.195.923,63 euros

Régis FERRAND précise que les aspects financiers de tous les postes seront revus et étudiés finement en commission. Ainsi, des aménagements pourraient être supprimés, comme par exemple l'éclairage public de la rue Bernard Palissy, datant de 5 ans, qui ne sera pas modifié. Par ailleurs, il ajoute que la CCVS, co-partenaire de cette opération, participera à hauteur de 25.000 euros TTC par logement soit un montant total de 300.000 euros TTC. Enfin, des subventions seront sollicitées, la charte Eco Quartier en cours d'établissement avec les services de l'Etat permettra une bonification supplémentaire si notre projet est retenu.

Une prochaine date de rencontre avec les différents partenaires de cette opération sera fixée en janvier 2019, soit le 18 ou le 25 janvier.

Madame le Maire remercie les différents intervenants.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide de valider l'avant-projet présenté,
- autorise Madame le Maire à déposer toutes demandes de subvention,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte certifié exécutoire réception par le préfet le 21/12/2018

4°) BILAN DE LA SAISON TOURISTIQUE 2018 : CAMPING ET PISCINE

Madame le Maire demande à Monsieur SAINT-JOURS, adjoint à l'attractivité du territoire et du tourisme de bien vouloir présenter ce dossier.

Monsieur SAINT-JOURS présente le compte-rendu de la commission tourisme du 3 décembre 2018.

BILAN FINANCIER DU CAMPING :

Le camping municipal a réalisé des recettes supérieures de 14% par rapport à l'année précédente avec un total de 41 043,87 euros.

Une augmentation notable des charges de fonctionnement de +25% (+14 000 euros) est constatée, essentiellement due à une hausse des charges de personnel technique et du coût des travaux associés (réaménagement de l'accueil extérieur, peintures et travaux de plomberie et de canalisation).

Le résultat net (hors investissement) est négatif de 28 393,40 euros, ce qui représente un des plus bas déficits depuis 5 ans malgré une hausse notable des coûts de fonctionnement.

DEPENSES	MONTANT
Charges courantes	30.587,94
Total charges de personnel	38.849,33
<i>Personnel camping</i>	<i>26.427,58</i>
<i>Personnel technique et administratif</i>	<i>11.858,43</i>
<i>Personnel ménage</i>	<i>563,32</i>
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	69.437,27
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	41.043,87
RESULTAT (Hors Investissement)	-28.393,40
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10.530,69

Pistes de réflexion pour amélioration de la fréquentation et de la «rentabilité» :

Parmi les propositions, sont évoquées notamment :

- L'acquisition de nouveaux mobil homes,
- L'acquisition de locatifs atypiques (Tentes indiennes, Yourtes,...). Une yourte coûte par exemple entre 4.000 et 5.000 euros hors aménagement intérieur / plancher et entre 2.000 et 3.000 euros pour une tente indienne hors aménagement intérieur / plancher,
- La mise en place d'un tarif «spécial» pêcheurs : offrir une réduction significative mais cadrée aux campeurs / pêcheurs afin de dynamiser la venue des pêcheurs sur Malicorne sur Sarthe qui peuvent profiter de la Sarthe attenante au camping,
- La mise en avant du camping sur le futur site internet de Malicorne sur Sarthe,
- Une meilleure visibilité de l'offre d'hébergement sur le Zoo de La Flèche.

Au-delà de ces propositions, la commission souhaite qu'une étude approfondie soit réalisée sur l'attractivité du camping de Malicorne sur Sarthe.

Parallèlement, la commission souhaite que soit étudiée une alternative de gestion du camping sur le modèle du camping de la Suze sur Sarthe (mise en place d'une barrière automatique, ...). Les avantages qui seraient intéressants à première vue :

- Réduction significative des coûts de charges de personnels saisonniers (gestionnaire + renfort estival),
 - Possibilité d'ouverture du camping sur toute l'année,
 - Attractivité pour les camping-cars,
- Concernant ces sujets, trois rendez-vous ont été pris :
- Le 17 décembre 2018 avec Pascaline VANNIER et Cathy PAULOUIN de l'Office de Tourisme de la Vallée de la Sarthe,
 - Le 20 décembre 2018 avec Sabrina BRETON, adjointe au Maire de la Suze sur Sarthe,
 - Le 7 janvier 2019 avec le Directeur Adjoint de Sarthe Développement, Benoît LE QUEMENT.

Cédric SAINT-JOURS indique qu'il a rencontré ce jour avec Xavier MAZERAT, Pascaline VANNIER et Cathy PAULOUIN ; cette rencontre a été instructive et riche en informations.

Cédric SAINT-JOURS propose une réunion de travail sur le camping et son avenir avec l'ensemble des élus, elle pourrait se tenir en début d'année 2019. Une restitution serait ensuite effectuée lors d'une réunion de conseil municipal.

BILAN FINANCIER DE LA PISCINE :

DEPENSES	MONTANT
FONCTIONNEMENT	26.433,29
INVESTISSEMENT	14.849,81
TOTAL	41.283,10
RECETTES	5.618,01
RESULTAT (Hors Investissement)	-20.815,28

Acte certifié exécutoire réception par le préfet le 21/12/2018

5°) STAGIAIRE POUR TRAVAUX SUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE PROFESSIONNEL DE MALICORNE SUR SARTHE

Madame le Maire présente ce dossier.

Lors de la dernière séance du conseil municipal du 12 novembre 2018, dans le point n°1, le projet de la Cité Faïence et des Métiers d'Art a été évoqué.

Pour rappel, Malicorne-sur-Sarthe, cité faïence et métiers d'art, a su exploiter les richesses de son territoire pour devenir un centre de la céramique sarthoise. En 1747, Jean Loiseau installe son atelier dans une ancienne auberge, le Plat d'Étain, pour produire des faïences à usage domestique. Au XIXe siècle, deux fabriques de grès et de terre vernissée utilitaires et des faïenceries artisanales et décoratives se développent. Terre de potiers, Malicorne sur Sarthe voit sa production évoluée vers une céramique artistique et raffinée. Le musée de la faïence et de la céramique de Malicorne sur Sarthe retrace cette activité céramique et la diffuse.

Les autres métiers d'art d'antan de Malicorne sur Sarthe ne le sont pas tout autant. A savoir au XVIIIe – XIXe/début XXe siècle, le dynamisme de la ville se retrouve dans les échoppes situées au cœur de la cité où l'artisanat d'art est présent : ébénisterie, ferronnerie, menuiserie, cordonnerie, broderie et autres corps de métier variés (charron, forgeron...). Ces artisans participent à l'activité et à son effervescence.

Les objectifs sont :

- connaître son passé / la mémoire des métiers (lien avec les Malicornais / les locaux),
- ouvrir à la visite / faire connaître les sites de fabrication anciens : bâtis anciens disponibles à valoriser (parcours dans Malicorne sur Sarthe / interactions de lieux),
- accueillir des artisans d'art (corps de métiers divers) à Malicorne sur Sarthe en valorisant ce passé, favoriser l'émulation (connaître le passé d'une ville permet de s'appuyer dessus et assurer la notoriété, a un côté sécurisant,
- assurer des retombées économiques, touristiques et culturelles.

Pour connaître l'histoire de la ville de Malicorne sur Sarthe, son patrimoine, son activité économique, il est essentiel de mener des travaux de recherches historiques dans la perspective de constituer des bases de données, des ressources :

- recherches à mener dans les fonds versés aux archives départementales,
- recenser les métiers d'art d'antan de Malicorne sur Sarthe (bâti / archives. Que reste-t-il comme vestiges,
- constituer des archives sonores et/ou audiovisuelles par le recueil de témoignages des activités et corps de métiers / des savoir- faire,
- recenser les outils de production / sites de production,
- recenser les informations type bouche-à-oreilles, vérifier l'exactitude des propos,
- recouper les informations.

Ces différentes tâches pourraient être confiées à un stagiaire.

La structure d'accueil serait la commune de Malicorne sur Sarthe avec un tutorat assuré par Madame Céline Moron, Responsable du musée de la faïence et de la céramique de Malicorne sur Sarthe géré par la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Les déplacements dans le cadre de cette mission seraient pris en charge par la collectivité.

Le lieu de travail du stagiaire serait basé au musée.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide d'engager un stagiaire pour une période allant de 3 à 4 mois pour cette mission dans les conditions énoncées ci-dessus,
- de gratifier ce stagiaire suivant la délibération du 13 février 2017,
- de rembourser les frais de déplacement suivant le barème en vigueur,
- autorise Madame le Maire à signer la convention de stage.

Acte certifié exécutoire réception par le préfet le 21/12/2018

6°) CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LES RISQUES STATUTAIRES POUR LE PERSONNEL

Madame le Maire présente ce dossier.

Elle rappelle que la commune a, par la délibération du 23 avril 2018, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret N°86-552 du 14 mars 1986 ;

Pour rappel, ces conventions doivent couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité.
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2019

Régime du contrat : capitalisation.

Madame le Maire expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats de la consultation.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Vu la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,
- Vu le Décret N°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,
- DÉCIDE :

Article 1 : D'accepter la proposition suivante : Assureur AXA par l'intermédiaire de GRAS SAVOYE

Durée du contrat : quatre ans à compter du 1er janvier 2019

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.

- ✓ Les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL

Les risques assurés sont : Décès / Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) / Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / Maternité, adoption, paternité.

L'ensemble de ces risques est proposé avec une franchise de 20 jours par arrêt en maladie ordinaire pour un taux de 5,55 % de l'assiette de cotisation.

Article 2 : D'autoriser Madame le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Acte certifié exécutoire réception par le préfet le 21/12/2018

7°) TARIFS CONCESSIONS DES CIMETIERES

Madame le Maire présente ce dossier.

Pour mémoire, les tarifs actuels des concessions sont rappelés.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- fixe ainsi le prix de concessions dans les deux cimetières à compter du 1^{er} janvier 2019,
- précise que ces tarifs resteront en vigueur pour les années à venir, sauf modification,
- précise que les concessions antérieures de 25 ans pour le columbarium sont transformées de droit en période de 30 ans, sans aucun supplément.

	DUREE 15 ANS	DUREE 30 ANS	DUREE 50 ANS
ANCIEN CIMETIERE	/	150 euros	250 euros
NOUVEAU CIMETIERE	/	150 euros	250 euros
COLUMBARIUM	375 euros + 250 euros pour la plaque non gravée	550 euros + 250 euros pour la plaque non gravée	/
CAVURNE	375 euros	550 euros	/

Acte certifié exécutoire réception par le préfet le 21/12/2018

8°) TARIFS SALLE DES FETES POUR 2019 ET 2020

Madame le Maire présente ce dossier.

Les tarifs de la salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2019 ont été arrêtés par délibération du 20 novembre 2017.

Il est proposé de les modifier sur deux points :

- d'augmenter le forfait ménage à 150 euros
- de préciser que le chauffage sera dû dès la mise en service par les services de la municipalité, dans tous les cas d'utilisation de la salle y compris lors d'une manifestation gratuite.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir les tarifs tels que ceux précédemment votés :

- fixe ainsi les conditions d'exploitation et les tarifs de location de la salle des fêtes à partir du 1^{er} janvier 2019,
- chaque association de Malicorne sur Sarthe pourra bénéficier d'une gratuité pour une manifestation par an,
- la réservation de la salle ne sera effective qu'après la signature du contrat et le paiement de 30% d'arrhes, remboursés dans le seul cas du décès du bénéficiaire,
- gratuité pour la Croix-Rouge, les écoles, le collège,
- le groupe théâtral malicornais, gratuité pour 2 week-ends,
- forfait de 49 € par manifestation pour le club d'animation rurale, sans gratuité,
- accorde à Madame le Maire la possibilité de mettre gracieusement et à titre exceptionnel la salle à disposition pour des actions humanitaires, les réunions des partis politiques dans le cadre des élections et les sépultures civiles,
- une retenue de garantie de 300 € sera demandée au moment de la réservation et restituée dans le délai d'une semaine après vérification de la salle et de ses installations,
- quand le ménage ne sera pas correctement fait (salle balayée et mobilier rangé, sanitaires et cuisine propres) une retenue de 150 € sera mise en place,
- le chauffage sera dû dans tous les cas d'utilisation, y compris lors de la mise à disposition gratuite, et ce dès la mise en service du chauffage par les services de la municipalité,
- une attestation d'assurance en responsabilité civile sera à remettre en mairie à la prise des clés.

PRESTATIONS	MALICORNE	VISITEURS
Conférence, réunion d'information, Assemblée générale d'entreprise	121,00 €	167,00 €
Assemblée générale d'association	44,00 €	65,00 €
Vin d'honneur	70,00 €	100,00 €
Concours de cartes, spectacle, théâtre, loto	128,00 €	178,00 €
Banquet ou buffet d'associations	88,00 €	150,00 €
Banquet privé (une journée)	148,00 €	213,00 €
Banquet privé (soirée et lendemain)	253,00 €	366,00 €
Mariage (une journée)	229,00 €	309,00 €
Mariage (deux jours)	343,00 €	505,00 €
Repas dansant	273,00 €	380,00 €
Bal	206,00 €	386,00 €
Vente au déballage	376,00 €	376,00 €
Chauffage	58,00 €	58,00 €
Retenue de garantie	300,00 €	300,00 €
Retenue pour ménage non fait	150,00 €	150,00 €

Acte certifié exécutoire réception par le préfet le 21/12/2018

QUESTIONS DIVERSES

- Recrutement des 4 agents recenseurs pour le recensement de la population : Mesdames Roseline JOB, Laetitia MAUROUARD, Nadine MENANT et Marie-Line MONSIMIER.
- Commission de contrôle pour les listes électorales : Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Philippe CHOQUET, Franck LE NOË et Alain DAVAZE.
- La commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 15 novembre 2018 afin d'étudier les offres pour la restauration scolaire et le portage des repas. Les marchés ont été attribués :
Société API pour le marché de la restauration scolaire
Société RESTORIA pour le marché du portage des repas.
- la cérémonie des Vœux est fixée le samedi 12 janvier 2019 à 19 heures.
- le Petit Malicornais est en cours de préparation et sortira début janvier 2019.
- Xavier MAZERAT félicite le travail de la commission Fleurissement et des décorations de Noël pour leur travail et leurs réalisations. La boule de Noël fabriquée pour ce Noël 2018 exposée au square est une très belle réussite et attire beaucoup de visiteurs. Ces remerciements sont adressés à Charles-André et à toute l'équipe des bénévoles.
- Madame le Maire annonce que le CMJ Conseil Municipal Jeunes visitera le Sénat, le mercredi 24 avril 2019, suite à l'invitation de Monsieur le Sénateur Jean-Pierre VOGEL. Le transport se fera en car pour 14 CMJ de Malicorne sur Sarthe et 6 adultes avec un groupe de Mézeray, le groupe déjeunera au Sénat, assistera à une séance et clôturera sa journée par la visite des Jardins du Luxembourg.
- Sophie ARTHUS-BERTRAND indique qu'un colis composé d'œuvres d'artistes locaux partira du port de Malicorne sur Sarthe le dimanche 7 avril 2019. Ce projet, à l'initiative de l'association les 4A, consiste à transporter par bateau des œuvres réalisées par des artistes de Malicorne sur Sarthe en direction de Montréal au Canada. Le voyage permettrait de perpétuer des liens avec la famille de Pierre DESAUTELS, habitant originaire de notre village qui a réalisé ce même voyage en 1653 et dont une place publique porte localement son nom. Actuellement six artisans de l'association des 4A réalisent des pièces uniques qui composeraient ce colis et qui seraient ensuite offertes à la ville de Montréal pour être exposées de façon pérenne au Musée des Maîtres et

Artisans du Québec. Le départ du colis se fera en présence d'un descendant de Monsieur DESAUTELS.

- Serge LEPINE indique que les travaux de voirie sont en cours.
La prochaine Commission travaux aura lieu le samedi 5 janvier 2019 à 9h30.
- Philippe CHOQUET présente le bilan financier de la restauration de l'année scolaire 2017/2018, le nombre de repas servi est de 20.962 soit une baisse de 4.000 repas par rapport à l'année précédente. Un tableau récapitulatif est remis à chaque conseiller.
Tarifs CCVS
- Philippe CHOQUET précise quelques informations concernant nos déchets et leur impact sur le budget des citoyens. La Communauté de communes gère nos déchets ménagers ainsi que les deux déchetteries du territoire. Ce service dispose d'un budget séparé qui présente un déficit en fonctionnement de près de 160.000€ et ce malgré la hausse de 2.5% des tarifs de la REOM (redevance ordures ménagères) en 2018. Ce déficit provient de l'augmentation du coût de ramassage et de la hausse du tonnage des ordures ménagères, de l'augmentation aussi des tonnages des bois, gravats et encombrants dans les déchetteries, de la baisse des recettes de vente de métaux et de la baisse des subventions Eco Emballage car les refus de tri dans les PAV (point d'apport volontaire) sont encore en augmentation. Les perspectives pour l'année 2019 laissent aussi apparaître un important déficit de plus de 230.000 €.
Aujourd'hui en Sarthe, beaucoup de déchetteries ont un accès régulé par des barrières et des badges, ce qui n'est pas le cas sur notre territoire laissant à la charge de notre collectivité des tonnages qui proviennent d'ailleurs. Pour faire face à cette situation, un investissement dans des barrières et badges sera réalisé en 2019. L'acquisition d'un compacteur permettant de mieux remplir les bennes des déchetteries permettra aussi de baisser les coûts de transport pesant sur le budget.
Pour équilibrer ce budget une augmentation des tarifs de la REOM est nécessaire. Les tarifs 2019 seront votés le jeudi 20 décembre 2018 en conseil communautaire. Plus que jamais nos comportements ont un impact sur le coût de ce service facturé aux citoyens. Seul un engagement de chacun, en limitant (lors de nos achats, choisir des produits ayant moins de suremballage, compostage, etc...) et en s'appropriant les nouvelles consignes de tri sélectif permettra de limiter ou d'inverser la hausse des tarifs.
- Régis FERRAND présente le bilan de la commission environnement du mercredi 28 novembre 2018.
Des travaux de terrassement au niveau des bennes déchets verts devront être réalisés dès que les bennes seront retirées.

La séance est levée à 22 heures 30.